

Brance Prestataires de services : dialogue de sourds !

1ère Organisation Syndicale dans le secteur du privé.

1ère Organisation Syndicale dans la branche des Prestataires de Service

La CFDT est un acteur incontournable et force de propositions dans ces négociations de la Branche liées à la Convention Collective et au accords de Branche.

UN DIALOGUE SOCIAL INEXISTANT !!!

(plus d'informations dans documents)



Cfdt: **Branche Prestataires de Services**
Dialogue de sourds !

COMPLÉMENT
CONSEIL CULTURE

1ère Organisation Syndicale dans le secteur privé
1ère Organisation Syndicale dans la Branche des Prestataires de Service
La CFDT est un acteur incontournable et force de propositions dans ces négociations de la Branche liées à la Convention Collective et aux accords de Branche.

Un dialogue social inexistant !

La Branche, une instance paritaire où tout le monde négocie ? FAUX
Depuis quelques mois, la situation se dégrade avec des Organisations Patronales qui ne veulent plus, ni travailler, ni négocier avec les Partenaires Sociaux responsables, ce qui fait le jeu des Organisations Syndicales contestataires.

En 2021, la CFDT a travaillé sur différents sujets : les salaires, la prévoyance ou encore récemment, le télétravail.

Les salaires
La CFDT a travaillé sur des propositions concrètes, avec une attention de la grille, en insistant les indices de rémunération.
Après les impasse des Organisations Syndicales, on attend celle des Organisations Patronales en février dernier.

La réponse côté Patronat ?
A notre grand désarroi, un communiqué « politique » nous a été le en séance, reprenant comme justification la crise Covid-19, la baisse du PIB et la campagne de vaccination, pour annoncer que, de sur des propositions des syndicats, le collège Patronal ne veut pas négocier cette année !

Le Télétravail
Entre autres, la CFDT exige un retour des salariés sur site 1 à 2 fois par semaine et une durée déterminée de l'accord doit être également privilégiés.

La réponse côté Patronat ?
« Nous ne souhaitons pas travailler sur un accord, mais sur un guide de bonnes pratiques uniquement. » !

La CFDT dénonce cette attitude sur ce sujet d'actualité qui concerne beaucoup de salariés, en télétravail depuis le début de la crise sanitaire.
Nous avons alerté sur le rôle de la branche qui devrait avoir pour objectif la négociation d'un socle pour toutes les entreprises du secteur.
Nous ne pouvons pas laisser uniquement les entreprises s'emparer du sujet, au risque de voir apparaître des disparités importantes.

Cfdt: **Réponses à vos questions**

Documents

[Information de la branche prestataire](#)